



A tous les assuré(e)s

---

## Lettre d'information – mai 2016: taux de conversion

Madame, Monsieur,

Une première communication vous informait en février dernier de l'étude menée par la Caisse depuis 2015 afin de développer des solutions en prévision d'une adaptation nécessaire du taux de conversion.

Des informations plus détaillées sont à votre disposition sur le nouveau site de la Caisse : [www.cpval.ch](http://www.cpval.ch), rubrique «News / Taux de conversion ». Vous y trouverez notamment les éléments principaux expliquant la nécessité d'adapter cet important paramètre, une vue d'ensemble des mesures envisageables ainsi qu'une formule questions/réponses.

A l'heure actuelle aucune décision n'a été prise. La caisse a rédigé un rapport dont le Conseil d'Etat devrait prendre connaissance prochainement. Elément important de ce document, le Comité de CPVAL a confirmé à l'intention du Conseil d'Etat sa volonté d'adapter le taux de conversion afin de garantir l'équilibre de la caisse à long terme, ceci cependant en respect du maintien de l'objectif de prévoyance défini à ce jour.

CPVAL ne pouvant décider seule du financement des prestations, il appartient dès maintenant au Conseil d'Etat, et le cas échéant dans une seconde étape au Grand Conseil, de définir le cadre de financement selon lequel CPVAL devra assurer les prestations de prévoyance.

En l'état du projet, le Comité réitère sa volonté de transparence. Il répète son engagement vis-à-vis des assurés qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté. Ainsi chaque personne pourra obtenir les renseignements sur sa situation personnelle et, le cas échéant si nécessaire, prendre ses dispositions dans le respect des délais de résiliation envers son employeur.

Bien qu'aucune modification des bases réglementaires liée à la baisse du taux de conversion ne soit prévue pour 2017, en plus des informations actualisées sur site de la Caisse, une nouvelle information est prévue pour fin janvier 2017 au plus tard afin de renseigner chacun sur l'état du projet à cette date.

Les collaborateurs de la Caisse demeurent volontiers à votre disposition pour toute question de nature générale liée à cette communication.

Meilleures salutations  
CPVAL – la direction

Mai 2016